

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2022

L'an 2022, le 11 avril 2022, à 10 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Mme Nathalie de BARTILLAT, Maire.

Présents : Mme de BARTILLAT Nathalie, Maire, Mmes : SAVARY Martine, Mme BERTRAND Mireille, Ms : M. LOMBARD Patrice, NAMONT Jacques.

Excusés : ARNOLD Gérard pouvoir à BARTILLAT Nathalie ; AUTIER Danielle pouvoir à SAVARY Martine

Absents : Néant

BERTRAND Mireille est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 7

Présents : 5

Votants : 7

Date de la convocation : 05/04/2022

Date d'affichage : 05/04/2022

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|-----------------------------|
| ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION ET ADHESIONS COMMUNALES | <i>Délibération 2022_02</i> |
| DROIT DE TERRASSE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC | <i>Délibération 2022_03</i> |
| LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE | <i>Délibération 2022_04</i> |
| INVESTISSEMENT – ACHAT D'UN BARNUM | <i>Délibération 2022_05</i> |
| DELIBERATIONS BUDGETAIRES | |
| VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 | <i>Délibération 2022_06</i> |
| APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 | <i>Délibération 2022_07</i> |
| AFFECTATION DES RESULTATS 2021 | <i>Délibération 2022_08</i> |
| VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2022 | <i>Délibération 2022_09</i> |
| DEPENSES ANNUELLES RESULTANT DU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES | <i>Délibération 2022_10</i> |
| VOTE DU BUDGET 2022 | <i>Délibération 2022_11</i> |
| QUESTIONS DIVERSES | |

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET ADHESIONS**DELIBERATION 2022_02**

Mme le Maire fait part des demandes de subventions et cotisations au titre de l'année 2022.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- Aubeis Terre de Feu : 20 €
- Vent debout en Nivernais : 10 €
- Amis du Val d'Allier : 30 €
- Epicerie sociale : 1.50 € par habitant

- **DECIDE** d'adhérer pour l'année 2022 aux organismes suivants :

- CAUE : 25 €
- CIT (département) : 14.60 €
- Tourisme et territoire du Cher : 25 €
- SPA : 49 €
- AMF : 88 €
- FSL (département) : 54 €
- Fondation du patrimoine : 55 €

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DROIT DE TERRASSE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**DELIBERATION 2022_03**

Mme le Maire propose de signer comme l'an dernier une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Monsieur Loane NOULIN, gérant de "Carpe Frite", établissement de petite restauration et de vente de boissons à consommer sur place. L'occupation du domaine public sera délimitée par le rond de bornes en face des parcelles 294 et 295, le long du chemin piétonnier de la promenade de l'Allier.

L'organisateur s'engagera à utiliser l'emplacement délimité ci-dessus pour l'installation de tables, de chaises et de parasols blancs à l'exception de toute autre utilisation. Il veillera lui-même à l'entretien de cet emplacement et souscrira une assurance couvrant tous les dommages.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** le tarif d'occupation du domaine public à 260 € par mois pendant la durée d'ouverture de l'établissement du 1^{er} avril au 30 septembre 2022.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tout autre document administratif et comptable relatif à cette décision.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

DELIBERATION 2022_04

Mme le Maire propose de signer une convention d'utilisation temporaire de la salle communale avec Madame Elisabeth Reverdiau-Case et Monsieur Dominique Benoit la Tour afin d'y exposer des meubles et objets anciens de décoration pour les mois d'ouverture de la brocante.

Madame le Maire propose de fixer le montant de cette convention d'utilisation temporaire de la salle communale à 400 euros (200 euros par locataire) par mois pour la période de location prévue. Le paiement sera exigible en début de mois.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** le tarif de location de la salle communale à 400 € par mois (200 € par locataire) pendant la durée d'ouverture de la brocante du 1^{er} avril au 30 septembre 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tout autre document administratif et comptable relatif à cette décision.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

INVESTISSEMENT – ACHAT D'UN DESSUS DE BARNUM

DELIBERATION 2022_05

Mme le Maire présente les devis pour l'achat d'un dessus de barnum 4m X 8m pour abriter la buvette lors des manifestations communales.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CHOISI** le devis de DANCOVER pour un montant de 451.75 € TTC.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATIONS BUDGETAIRES 2022

[ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021](#)

Voir document n°2

DELIBERATION 2022_06

Le compte de Gestion est dressé par le Trésorier de la commune. Ce bilan retrace les dépenses et les recettes de l'année écoulée. Il doit correspondre au Compte Administratif établi par le Maire.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Résultat de l'exercice 2021 (dépenses « D » et recettes « R » réelles de l'année) :

| | | |
|---------------------------------|------------|------------------------|
| En Investissement : | R-D | = + 50 889.61 € |
| En Fonctionnement : | R-D | = + 61 188.66 € |
| Total du résultat 2021 : | R-D | = + 112 078.27€ |

Résultat de clôture de l'exercice 2021 (prend en compte l'excédent ou le déficit de l'exercice précédent) :

| | | |
|--|--|-------------------------|
| En Investissement : | | |
| - 12 992.30 € (résultat de clôture 2020) + 50 889.61 € | | = - 37 897.31€ |
| En Fonctionnement : | | |
| + 46 670.71 € (résultat de clôture 2020) + 61 188.66 € | | = + 107 859.37 € |
| Total du résultat 2021 : | | = + 145 756.68 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Voir document n°3

DELIBERATION 2022_07

Le compte administratif est dressé par le Maire de la commune. Ce bilan retrace les dépenses et les recettes de l'année écoulée. Il doit correspondre au Compte de gestion établi par Trésorier communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 07/04/2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu les conditions d'exécution du budget 2021,

Madame le Maire se retire. Mme Mireille Bertrand, Conseillère, lit les résultats de l'exercice 2021. Le Compte Administratif 2021, dressé par Madame le Maire et joint en annexe, est arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice 2021 (dépenses « D » et recettes « R » réelles de l'année) :

| | | |
|---------------------------------|------------|------------------------|
| En Investissement : | R-D | = + 50 889.61 € |
| En Fonctionnement : | R-D | = + 61 188.66 € |
| Total du résultat 2021 : | R-D | = + 112 078.27€ |

Résultat de clôture de l'exercice 2021 (prend en compte l'excédent ou le déficit de l'exercice précédent) :

| | | |
|--|--|-------------------------|
| En Investissement : | | |
| - 12 992.30 € (résultat de clôture 2020) + 50 889.61 € | | = + 37 897.31€ |
| En Fonctionnement : | | |
| + 46 670.71 € (résultat de clôture 2020) + 61 188.66 € | | = + 107 859.37 € |
| Total du résultat 2021 : | | = + 145 756.68 € |

Après étude du Compte Administratif et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, - ADOPTE le Compte Administratif pour l'exercice 2021.

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Voir document n°4

DELIBERATION 2022_08

Il convient maintenant de fixer le montant de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement.

Restes à réaliser en investissement de 2021 : les restes à réaliser sont les dépenses engagées restant à payer sur 2022.

| | | | | |
|------------|---------------|------------|---------------|-----------------------|
| Dépenses : | - 23 129.40 € | Recettes : | + 17 017.00 € | = - 6 112.40 € |
|------------|---------------|------------|---------------|-----------------------|

Calcul du besoin de financement en investissement : permet de combler la dette en investissement en prenant une part de fonctionnement.

Résultat de clôture de l'exercice 2021 en investissement + Total des restes à réaliser de 2021 sur 2022.

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| + 37 897.31€ - 6 112.40 € | = + 31 781.91 € |
|----------------------------------|------------------------|

Le solde est positif, ce qui signifie qu'il n'y a pas de besoin de financement.

| | |
|--|-----------------|
| Besoin de financement au 1068 en 2022 | = 0.00 € |
|--|-----------------|

Affectation des résultats de 2021 :

| | | |
|--|--------------------------|------------------|
| En Fonctionnement : | | |
| Résultat de clôture de l'exercice 2021 | | = + 107 859.37 € |
| Affectation en fonctionnement au compte 002 | (recettes FONC) | = + 107 859.37 € |
| En Investissement : | | |
| Résultat de clôture de l'exercice 2021 | | = + 37 897.31€ |
| Affectation en investissement au compte 001 | (dépendances INV) | = + 37 897.31€ |

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,
 - **DECIDE** d'affecter les résultats 2021 comme détaillés ci-dessus.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DES TAUX 2022 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Voir document n° 5

DELIBERATION 2022_09

L'Assemblée doit examiner l'Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2022, transmis par les services fiscaux. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent dès 2021 une part du produit de la taxe foncière du département. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de foncier bâti qui vient s'ajouter au taux communal.

Pour les communes qui vont percevoir une compensation fiscale plus importante que celle qui aurait dû être, un coefficient correcteur sera appliqué afin de régulariser les recettes. Le coefficient correcteur pour la commune d'Apremont est de 0.57 soit une réduction de recette de 11 925.00 €.

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taxes au vu de la forte hausse des bases d'imposition en 2022.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** des taux d'impositions suivants :

| | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe Foncière : | 28.74 % |
| - Taxe Foncière Non Bâti : | 34.18 % |

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

DELIBERATION 2022_10

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes locatives est avéré et que le tribunal de commerce ayant déjà prononcé la liquidation judiciaire d'entreprises locataires de la commune,

le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Le principe est simple, épargner un peu chaque année pour éviter la prise en charge d'un impayé trop important sur une année.

Au vu de l'excédent des comptes de la commune, Mme la Trésorière du trésor public conseille de prévoir une provision de 931 € et d'émettre un mandat au compte 6817 du budget 2022. En effet, au 01/01/2022 les créances irrécouvrables se montent à 3 016.00 € et la provision effective à 2 085.00 €.

La provision se porterait donc à 3 016.00 €.

En parallèle, afin d'atténuer la charge inhérente à l'admission en non-valeur, Mme la trésorière propose d'imputer au 7817 une reprise de la provision de 3 016.00 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de provisionner au compte 6817 la somme de 931.00 €.
- **NOTE** qu'un mandat de 931.00 € sera émis à ce compte.
- **DECIDE** de reprendre une provision au compte 7817 la somme 3016.00 €.
- **NOTE** qu'un titre de 3016.00 € sera émis à ce compte.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION ANNUELLE SUR DEPENSES RESULTANT DU COMPTE 6232

Document n°1 sur le fonctionnement d'un budget communal

DELIBERATION 2022_11

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses font l'objet d'imputation au C/6232. Au regard des mises en débet successives des comptables par les Chambres Régionales des Comptes, il est désormais nécessaire de prendre une délibération pour continuer à mandater ces dépenses.

Celle-ci devra fixer les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision. La commune utilise ce compte pour les cérémonies du 8 mai et 11 novembre, pour les bouquets offerts lors des mariages, pour les inaugurations, pour les gerbes de fleurs pour les enterrements, les cérémonies diverses...

Mme le Maire propose de voter un montant de 1 500.00 € pour ce compte afin de permettre les dépenses nommées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'imputer au compte 6232 la somme de 1 500.00 €.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Voir document 6

DELIBERATION 2022_12

Le budget primitif 2022 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 414 057.77 € et se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

RECETTES : 231 177.37 €

DEPENSES : 231 117.37 €

INVESTISSEMENT

RECETTES : 182 940.40 €

DEPENSES : 182 940.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif 2022.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

| <u>FONCTIONNEMENT</u> | | <u>DEPENSES</u> | | <u>FONCTIONNEMENT</u> | | <u>RECETTES</u> | |
|--|---------------------------|------------------------|--|---|---------------------------|------------------------|--|
| CHAPITRE | TOTAL A BUDGETISER | | | CHAPITRE | TOTAL A BUDGETISER | | |
| 011- charges à caractère général | 57 281.28 € | | | 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 107 859.37 € | | |
| 012- charges de personnel + frais assimilés | 32 800.00 € | | | 013 - Atténuations de charges | 0.00 € | | |
| 014- atténuations de produits | 22 811.00 € | | | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | | |
| 023- virement à la section d'investissement | 88 026.09 € | | | 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 29 220.00 € | | |
| 042- opération d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | | | 73 - Impôts et taxes | 56 257.00 € | | |
| 65- autres charges de gestion courante | 27 450.00 € | | | 74 - Dotations, subventions et participations | 25 465.00 € | | |
| 66- charges financières | 1 000.00 € | | | 75 - Autres produits de gestion courante | 9 300.00 € | | |
| 67- charges exceptionnelles | 818.00 € | | | 77 - Produits exceptionnels | 0.00 € | | |
| 68- dotations aux amortissements et | 931.00 € | | | 78 - Reprise sur provisions | 3 016.00 € | | |
| TOTAL | 231 117.37 € | | | TOTAL | 231 117.37 € | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | | <u>DEPENSES</u> | | <u>INVESTISSEMENT</u> | | <u>RECETTES</u> | |
| CHAPITRE | TOTAL A BUDGETISER | | | CHAPITRE | TOTAL A BUDGETISER | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement | 0.00 € | | | 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement | 37 897.31 € | | |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | | | 021 - Virement de la section de fonctionnement | 88 026.09 € | | |
| 041- opération d'ordre en investissement | 0.00 € | | | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | | |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 151 600.00 € | | | 041- opération d'ordre en investissement | 0.00 € | | |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 4 040.40 € | | | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 40 000.00 € | | |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 800.00 € | | | 13 - Subventions d'investissement | 17 017.00 € | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 26 500.00 € | | | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 0.00 € | | |
| 23 - Immobilisations en cours | 0.00 € | | | | | | |
| TOTAL | 182 940.40 € | | | TOTAL | 182 940.40 € | | |

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe les élus que des travaux d'entretien des toitures de la mairie et des toilettes publiques vont être réalisés pour 4 776.20 € TTC au total. Ils concernent :

- Pour la mairie : le démoussage, le traitement curatif et imperméabilisation des tuiles, réparation et joints des pignons et lucarnes.
- Pour le Manège aux bœufs : la réfection de deux pignons.

Un nettoyage de l'église sera programmé au printemps.

Des panneaux de signalisation « interdit sauf riverains » seront installés sur la route des Rieaux afin de limiter la circulation sur une route étroite et fragile. Un arrêté de circulation suivra.

Les élus préparent les permanences du bureau électoral pour le second tour des élections présidentielles.

Un signalement au SDE a été fait par Mme le Maire suite au nettoyage des lanternes d'éclairage public. En effet, certaines ont été oubliées et d'autres mal nettoyées. Le syndicat fera intervenir la société INEO courant mai.

Le Smirtom réfléchit à mettre en place des conteneurs à verre sur les communes, afin de remplacer le ramassage des bacs et ainsi limiter les coûts. Les élus se prononcent contre ces conteneurs car cela soulève la problématique du dépôt de déchets sauvages, surtout dans un village touristique comme Apremont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10

Signatures des élus :